



Le Président

16.04.07

## **Rapport du Président du Conseil Régional à la Séance Plénière**

**Réunion des 13 et 14 octobre 2016**

**Modification et élargissement du dispositif ID en  
campagne aux agglomérations**

**Adoption du nouveau cadre d'intervention « A vos ID »**

### **I – CONTEXTE GENERAL**

Dans le cadre du rapport « Une Région participative et citoyenne », la Région a acté lors de la séance plénière du 23 juin, le principe d'élargir le dispositif ID en campagne, qui bénéficie depuis son adoption en décembre 2010 aux territoires des Pays, à l'ensemble du territoire régional, et de renforcer l'implication des habitants dans les initiatives.

Cet élargissement géographique du dispositif doit aboutir à un cadre d'intervention unifié et qui s'appuie sur les orientations majeures suivantes :

- Une simplification de sa rédaction pour renforcer l'appropriation des critères d'éligibilité par le plus grand nombre, y compris les acteurs les plus éloignés des démarches et circuits administratifs ;
- La définition d'un mode de calcul de l'enveloppe harmonisé sur l'ensemble des territoires ;
- La simplification du processus administratif et l'adaptabilité de modalités régionales ;
- Une meilleure articulation avec le programme Leader, qui bénéficie désormais d'une très large couverture régionale ;
- La mise en place d'un outil pour favoriser les échanges de pratiques, la veille et la capitalisation en matière de développement territorial.

Les évolutions proposées font suite à une démarche de concertation engagée dès le mois de mars par le Vice-président en charge du développement rural :

- Auprès des Pays, par le biais de deux réunions d'échanges organisées avec leurs Présidents et d'une journée de séance de travail avec les agents de développement, à l'appui d'un questionnaire transmis en amont pour approfondir des éléments de bilan et ouvrir des perspectives d'ajustement du cadre ;
- En direction des Présidents d'Agglomérations, ou de leurs représentants, rencontrés en bilatérale.
- Auprès de porteurs d'initiatives ID en campagne dans les territoires

Les représentants des Pays ont souligné l'opportunité d'un dispositif promouvant l'émergence de dynamiques nouvelles sur les territoires, sources de développement, porteuses de collaboration et mobilisant la population. Il complète l'outillage contractuel régional principalement tourné vers le financement d'équipements majeurs et au bénéfice de collectivités locales.

ID a campagne a eu pour effet d'accompagner l'ingénierie nécessaire pour mobiliser des acteurs de divers horizons, piloter une réflexion collective, réunir les compétences pour transformer une idée en projet.

Le dispositif peut aussi avoir un effet d'entraînement sur la mise en œuvre des programmes Leader qui démarrent, permettant l'apport de contreparties régionales aux fonds FEADER.

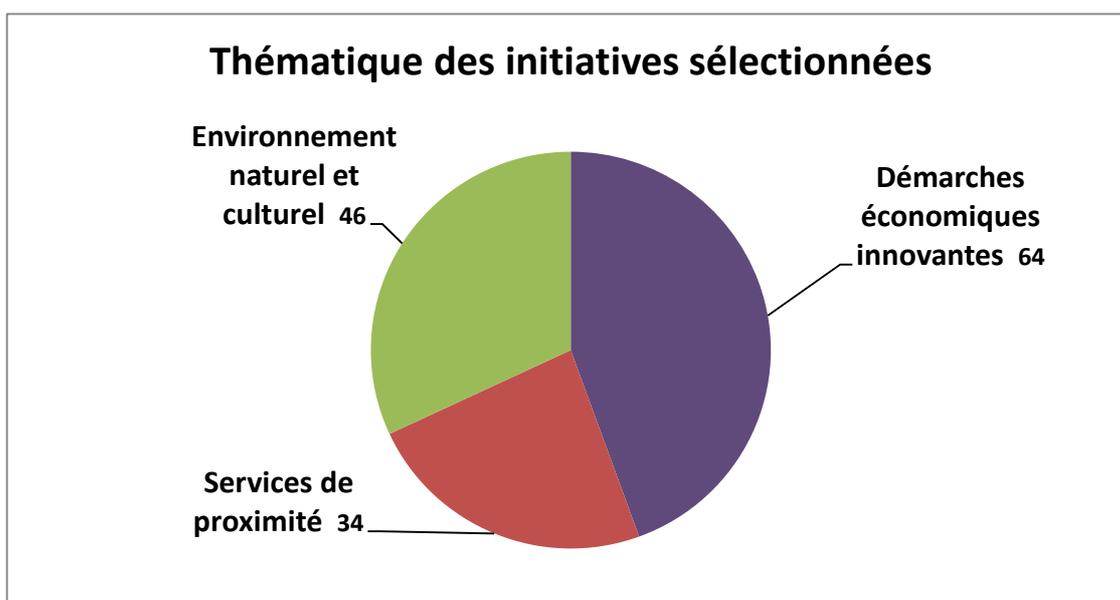
La consultation des agglomérations a permis également d'enrichir les enjeux thématiques dans lesquels les initiatives pouvaient s'inscrire, au regard des réalités territoriales constatées.

Des marges de progrès ont été identifiées pour simplifier le cadre et les démarches administratives afférentes de manière à amplifier son appropriation et assurer sa montée en puissance sur l'ensemble du territoire régional. Les représentants de Pays ont également évoqué le dimensionnement des enveloppes dédiées, eu égard aux capacités de production de telles initiatives sur les territoires.

## **A. ELEMENTS DE BILAN**

A ce jour, dans le cadre d'ID en campagne :

- la Région a accompagné **144 initiatives**, représentant **454 projets**
- **4,8 millions d'euros** de crédits ont été réservés suite à la sélection d'initiatives
  
- ✓ **Une très grande diversité d'initiatives**



**Typologie des initiatives retenues, inscrites dans l'un des 3 thèmes du cadre d'intervention (non exhaustive)**

## **En matière économique**

Près de 45 % des initiatives ont concerné ce thème, avec une prédominance du secteur agricole. Ont ainsi été accompagnées :

- Des démarches de filières alimentaires ou relatives à la valorisation de matériaux locaux (bois énergie, écoconstruction, filière caprine, cheval d'utilisation...) ;
- L'émergence de projets relevant de l'économie circulaire (textile, déchets d'entreprises, ressourcerie) ;
- Des dynamiques collectives participant à l'émergence de nouvelles offres touristiques (oeno-tourisme, itinéraires à vélo ou à cheval, tourisme patrimonial, éco-tourisme) ;
- L'organisation de systèmes d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux ;
- La préfiguration d'espaces test agricoles ;
- L'élaboration et l'animation de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

## **Autour des services de proximité**

On constate une montée en puissance progressive du sujet, représentant un tiers des initiatives sélectionnées, avec une très grande diversité des problématiques abordées :

- Expérimentation de nouvelles formes de services (aide à la mobilité, aidants familiaux, réseaux liés à la parentalité, Maison des adolescents, accompagnement de jeunes ou d'adultes en réinsertion sociale, hébergement pour les jeunes) ;
- Test et déploiement de nouveaux usages numériques (expérimentation de « hackathons », développement d'applications pour personnes âgées) ;
- Relance de commerces de proximité ;
- Accueil de nouveaux arrivants.

## **Concernant la valorisation du patrimoine naturel et culturel**

Les enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages, de la qualité de l'eau ont été traités à travers le dispositif. Ont été mises en œuvre des initiatives en faveur de l'appropriation par la population de ces problématiques, en parallèle de l'élaboration et mise en œuvre des trames vertes et bleues (TVB) (accompagnement d'agriculteurs pour favoriser le maintien des abeilles, mise en place d'outils pédagogiques et de découverte, formation d'ambassadeurs...).

L'efficacité énergétique a fédéré de nombreux acteurs, mobilisés autour de la transition énergétique mais également par de nouvelles opportunités économiques qu'elle ouvre sur les territoires avec le financement de dispositifs favorisant la sobriété énergétique (plate-forme de matériaux réutilisables, chantiers participatifs, utilisation de couches lavables en crèches, préfiguration de plateforme de rénovation énergétique...) .

La culture a tenu une place majeure également, qu'elle soit au cœur de la problématique (structuration d'une offre collective sur un territoire notamment, appui de la culture pour la mise en tourisme du territoire, valorisation de la mémoire locale, réelle ou inventée) ou qu'elle permette de mobiliser et fédérer la population notamment autour d'approches intergénérationnelles.

### **✓ Des collectivités au cœur des initiatives**

ID en campagne permet de réelles synergies entre acteurs publics et privés. L'implication des collectivités locales s'est accrue et garantit l'ancrage local des projets et la pérennisation à plus long terme des dynamiques et services engagés. De nombreuses initiatives découlent en effet de stratégies et programmes d'actions impulsés et

coordonnés par les Pays : Agenda 21, Trames Vertes et Bleues, Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriales (GPECT), Plan Climat, stratégies Leader... Enfin, dans 1 initiative sur 5 retenues, les collectivités locales jouent un rôle d'animation et de coordination des acteurs.

#### ✓ **Une pluralité de bénéficiaires**

Le portage des projets a concerné tout type de bénéficiaires, au premier rang desquels des associations mais aussi des collectivités (communes ou leurs regroupements, Syndicats de pays, PNR), établissements publics ou parapublics (chambres consulaires, offices de tourisme, CAUE,...) et des entreprises relevant principalement d'un statut de SCIC (Sociétés Coopératives d'intérêt collectif).

#### ✓ **Un outil au service de coopérations entre territoires**

Les initiatives s'inscrivent dans des territoires à géométrie variable : un quartier (à ce titre, elles peuvent d'ailleurs s'inscrire dans un quartier prioritaire politique de la ville), une commune, une intercommunalité, un Pays ou PNR. Une initiative retenue sur 5 se déploie sur un périmètre dépassant l'échelle d'un pays. Ainsi, ID en campagne a permis de soutenir des initiatives partagées entre plusieurs territoires et parfois articulées au volet coopération de programmes Leader.

L'ouverture du dispositif aux agglomérations a vocation à faciliter et renforcer les coopérations ville-campagne au sein même des agglomérations mais également au-delà, selon la nature des enjeux.

## **B. LES FONDAMENTAUX DE LA REFORME**

#### ✓ **Des critères resserrés**

A l'origine, le dispositif a été conçu et pensé sous forme d'appels à projets, adossé à un cadre d'intervention qui énonçait une dizaine de critères de sélection. Depuis 2014, le mode opératoire a évolué, devenant continu, ce qui a facilité la communication, amélioré la réactivité régionale et le dialogue possible avec les porteurs de projets pour faire évoluer l'initiative.

Il est proposé dans le cadre d'intervention de resserrer l'approche sur 3 critères d'éligibilité fondamentaux :

- **Le caractère collaboratif de l'initiative**, apprécié par le partenariat mobilisé pour concevoir et/ou mettre en œuvre l'initiative.
- **L'inscription dans un des thèmes définis**. Le cadre décline désormais 5 thèmes aux contours davantage opérationnels et assortis d'illustrations permettant une communication et une appropriation facilitées pour les acteurs locaux. Le dispositif a été enrichi du thème du renouvellement des formes d'expression de la population en écho aux orientations régionales en matière de progrès démocratique adoptées en juin 2016.
- **Un impact pérenne de l'initiative sur le développement du territoire**, avec l'affirmation d'une priorité donnée aux initiatives qui dans leurs intentions sont porteuses de transformation sur le territoire. Sont écartées de fait les initiatives qui auraient vocation à accompagner des animations, manifestations ponctuelles sur le territoire sans effet durable au-delà de leurs réalisations.

### ✓ Des enveloppes ajustées

ID en campagne représentait 10 % de la dotation de base des contrats, soit entre 208 300 € et 1 119 000 €.

Il est proposé d'évoluer vers un montant forfaitaire dépendant de la dotation de base du contrat :

Contrat (dotation de base)	Enveloppe proposée
inférieure à 4 M€	200 000 €
comprise entre 4 et 6 M€	350 000 €
comprise entre 6 M€ et 10 M€	500 000 €
comprise entre 10 et 25 M€	650 000 €
supérieure à 25 M€	800 000 €

L'enveloppe reste toujours composée d'un volet ingénierie (fonctionnement) et d'un autre lié à l'investissement, ce dernier ne pouvant représenter plus de 50 % de l'enveloppe dédiée.

### ✓ Des éléments de souplesse introduits ou confirmés

Les acteurs locaux ont témoigné de la difficulté à amorcer une dynamique et la faire entrer dans une phase opérationnelle dans un délai de 2 ans. Il est donc proposé d'étendre la durée maximum de réalisation d'une initiative de 2 à 3 ans, sans reconduction possible, sauf dans le cas de projets ayant une portée économique. En cohérence avec l'allongement autorisé de la durée des initiatives, il est proposé de relever le plafond de la subvention mobilisable, de 40 000 € à hauteur de 60 000 €.

Le nouveau cadre précise des dispositions qui allègent le processus administratif et qui n'étaient pas systématiquement mises en pratique par les bénéficiaires par méconnaissance :

- La possibilité de construire une initiative autour d'un seul bénéficiaire de subvention. Ce n'est en effet pas le nombre de projets qui atteste nécessairement du caractère collaboratif de la démarche.
- Une démarche administrative qui peut se limiter à une seule étape dès lors que les porteurs de projets disposent d'une bonne visibilité des dépenses à engager dès l'étape de candidature. La sélection et l'engagement des crédits sont soumis à la même CPR.

Il est également fait mention précisément des dépenses éligibles et inéligibles pour faciliter le montage financier des plans de financement.

Enfin, le forfait pour frais de structures pratiqué dès lors que le financement porte sur des frais salariaux, est modifié pour correspondre à celui pratiqué dans le cadre du programme Leader, à savoir 15 %.

### ✓ Un dialogue à renforcer avec les territoires et les porteurs d'initiatives

Pour garantir le plein essor du dispositif, des synergies entre les territoires et la Région méritent d'être renforcées :

- pour conjuguer les efforts en matière de communication et promotion du dispositif et faire naître de nouvelles initiatives
  - pour accompagner les porteurs de projets tant en phase d'émergence qu'en phase de formalisation de l'initiative. L'animation locale assurée par les agents de développement peut être amplifiée grâce notamment aux animateurs Leader, compte tenu de l'articulation entre le dispositif régional et Leader. La mise en réseau assurée par la Région en direction des agents de Pays et d'Agglomérations comme des animateurs Leader a notamment vocation à favoriser l'articulation entre les deux dispositifs.
  - pour suivre les initiatives locales et appréhender collectivement les enseignements à en tirer. Ces réflexions peuvent naître et s'organiser localement, avec l'appui notamment des conseils de développement sur un territoire, mais doivent être partagées au niveau régional pour bénéficier au plus grand nombre.
- ✓ **La mise en place d'un dispositif régional de veille et de capitalisation sur les questions de développement territorial**

Le bilan d'ID en campagne témoigne de la richesse et la diversité des initiatives conduites sur les territoires. Néanmoins, la connaissance de ces expériences et les enseignements que l'on peut en tirer restent insuffisamment partagés en région. Le dispositif promeut une dimension « laboratoire » qui a vocation à irriguer les différents territoires de la région et à nourrir la réflexion sur nos politiques publiques.

Or, afin de permettre un effet d'entraînement sur le territoire régional, et d'enrichir les dynamiques de développement, il apparaît opportun de se doter d'un outil de capitalisation et valorisation d'initiatives.

Il aurait pour ambition de :

- Valoriser les initiatives inspirantes, raconter « l'avenir qui s'invente dans les campagnes » comme dans les villes, porté par des collaborations et pratiques nouvelles ;
- Capitaliser et tirer des enseignements des initiatives conduites afin de faciliter les transferts de méthodes, participant ainsi au renforcement de l'ingénierie territoriale ;
- Accompagner les acteurs dans l'évaluation de leurs actions et inviter le plus grand nombre à y participer, y compris les conseils de développement ;
- Susciter et faire vivre un réseau d'acteurs sur le développement des territoires ;
- Promouvoir les coopérations ville-campagne ;
- Assurer une veille sur le développement territorial ;
- Faire valoir concrètement l'action publique, y compris européenne qui accompagne la mise en mouvement des territoires, notamment à travers les programmes leader.

A ce titre, il intègre les missions d'un Réseau Rural Régional tel que défini dans le Programme de Développement Rural : outil d'information, de mise en réseau des GAL Leader, lieu d'échanges sur les thématiques du développement rural...

Il est proposé de faire appel à une prestation externalisée pour conduire ces missions et de solliciter des crédits FEADER au titre de la mesure dédiée à l'assistance technique du PDR.

Pour contribuer au financement de cet outil sur la période 2017-2021, la Région mobilisera des crédits régionaux au sein de l'enveloppe dédiée au dispositif selon les forfaits suivants :

Enveloppe dédiée au dispositif (sur les 5 ans du contrat)	Montant de la participation prélevée
200 000 €	7 000 €
350 000 €	13 000 €
500 000 €	18 000 €
650 000 €	25 000 €
800 000 €	30 000 €

## **II – PROPOSITIONS DU PRESIDENT**

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière du Conseil régional, réunie le 13 octobre 2016 à ORLÉANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

### **DECIDE :**

- D'adopter le cadre d'intervention régional du dispositif A vos ID, joint en **annexe 1**,
- D'approuver, sur le territoire des Pays, l'entrée en vigueur des nouvelles enveloppes, telles que précisées ci-dessous, en substitution des enveloppes précédentes ID en campagne, par le biais d'avenants aux contrats ou à l'occasion de la négociation du futur contrat :

Contrat (dotation de base)	Enveloppe dédiée à A vos ID	Dont montant prélevé pour l'outil de capitalisation
inférieure à 4 M€	200 000 €	7 000 €
comprise entre 4 et 6 M€	350 000 €	13 000 €
comprise entre 6 M€ et 10 M€	500 000 €	18 000 €
comprise entre 10 et 25 M€	650 000 €	25 000 €
supérieure à 25 M€	800 000 €	30 000 €

- D'intégrer le dispositif sur les agglomérations à l'occasion des prochaines étapes de négociation contractuelle des CRST, qu'il s'agisse du programme d'actions initial ou du bilan à mi-parcours,
- D'approuver la mise en place d'un dispositif de capitalisation et veille en matière de développement des territoires, intégrant les missions d'un Réseau Rural Régional, renforçant notamment les capacités de mise en dynamique du monde rural et de coopération avec les territoires urbains, et de solliciter des fonds FEADER pour un soutien à 50 % au titre de la mesure du Programme de Développement Rural dédiée à l'assistance technique,

- De modifier le cadre d'intervention des CRST en page 17, approuvé en Session des 24 et 25 octobre 2012 (DAP 12.05.07) « Sur le territoire d'un Pays, une enveloppe représentant 10 % de la dotation de base du CRST est réservée au financement des appels à projet » par : « Une enveloppe est réservée au sein de chaque contrat pour la mise en œuvre du dispositif A vos ID. Elle correspond à un forfait lié à la dotation de base du contrat. »

**François BONNEAU**